

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2016**

**Date de convocation : 24 février 2016**

L'AN deux mil seize, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,  
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE,  
Carole GOBBI, Claudine BISCAY,  
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean  
Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Arnaud ASTABIE, Charles MASSONDO, Olivier  
DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA.

## **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mme Cécile CADENNE,  
Mr Daniel LEIBAR,

Madame Cécile CADENNE a donné pouvoir à Madame Patricia TICOULET

Monsieur Michel DIHARCE a été désigné secrétaire de séance.

## **1°) – Installation de Monsieur Arnaud ASTABIE dans ses fonctions de conseiller municipal.**

Suite à la démission de Mme Karine VIVIER et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame THIBIER Catherine, candidate suivante ayant répondu négativement, Mr Arnaud ASTABIE est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

## **2°) – Approbation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2015**

Deux observations :

Dans les questions numérotées 3, 4, 6, le décompte des voix est erroné. Il convient de lire que les décisions ont été votées à la majorité de treize voix « pour » et deux abstentions.

Dans la question n° 8 « compte rendu de la réunion de la commission culture », des membres de l'assemblée estiment que les propos ne sont pas bien retranscrits et demandent que les phrases suivantes soient supprimées.

« L'enseignement bilingue, entre autres « Ikas Bi » ne semble pas adapté à la pratique de la langue »  
« Ikastola enseigne le basque correctement ».

Le procès-verbal est approuvé à la majorité de seize voix « pour » et deux abstentions.

## **3°) – Vote du compte administratif**

La Présidente de la commission des finances présente à l'assemblée le compte administratif 2015. En section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 1 713 610,38 € (dont 79 615,05 € d'intérêt de la dette), et le montant des recettes cumulées s'élève à la somme de 2 492 570,22 €, d'où un excédent de fonctionnement de 778 959,84 €.

En section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à la somme de 843 673,90 € dont 161 073,35 € de remboursement du capital de la dette. Le montant des recettes d'investissement s'élève à 470 197,56 €, d'où un déficit de la section d'investissement de 373 476,34 €.

Le compte administratif 2015 présente un excédent global de 405 483,50 €.

Le compte administratif 2015 du budget « Chemins, Bideak » présente un excédent de fonctionnement de 658 576,80 € et un excédent de la section d'investissement de 107 943,34 € d'où un excédent global cumulé de 766 520,14 €.

Le compte administratif 2015 du C.C.A.S. présente un excédent de la section de fonctionnement de 2 877,86 €.

Le compte administratif du budget du cimetière présente un excédent global de 11 285,09 €.

Les comptes administratifs 2015 de la commune, de Chemins, Bideak, du C.C.A.S. et du Cimetière sont votés à la majorité de treize voix « pour », trois voix « contre » et deux abstentions.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015	RECETTES	Réalisé 2014	Prévu 2015	Réalisé 2015
011- Charges à caract. génér.	439 711,22	523 500,00	439 012,16	70 - Produit services domaine	47 397,03	45 500,00	35 944,58
012 - Charges de personnel	572 115,19	598 000,00	594 460,62	73 - Impôts et taxes	1 284 775,94	1 238 660,00	1 276 642,57
65 - Autres char. gest. cour	382 672,88	631 300,00	575 175,44	74 - Dotations - Subventions	448 621,63	397 000,00	405 204,26
66 - Charges financières	86 101,89	80 000,00	79 615,05	75 - Autres produits	65 230,49	40 000,00	96 190,08
67 - Charges except.	0,00	3 000,00	2 728,37	76 - Produits financiers	49,56		19,87
014 - Atténuation produits	8 508,00	15 200,00	15 103,00	77 - Produits exceptionnels	221 480,22	57 000,00	92 214,92
				6419 - Rembours. Rémunér.	19 461,63	5 051,65	12 289,85
				79 - Transfert de charges			
				6459 - Remb sur charges ste sle	21,22		
				042 : Opération d'ordre			7 415,74
<b>Sous total</b>				<b>Sous total</b>	<b>1 925 921,87</b>	<b>1 783 211,65</b>	<b>1 925 921,87</b>
				Excéd. Fonct. Année	212 311,49		212 311,49
023 - Virem. à sect. Invest.	0,00	478 860,00		002 - Excédent reporté cumulé	223 319,66		566 648,35
022 - Dépenses imprévues	0,00	20 000,00	0,00				
042 : Opérations d'ordres		7 515,74	7 515,74	<b>TOTAL</b>	<b>2 149 241,53</b>		<b>2 492 570,22</b>
	0,00		1 713 610,38				

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE :**

**778 959,84 €**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	PREVU 2015	REALISE 2015	RECETTES	PREVU 2015	REALISE 2015
001 - Solde reporté	254 599,85	254 599,85	Excédent d'investis reporté	254 599,85	254 599,85
16 - Dette en capital	161 400,15	161 073,35	10226 - F.C.T.V.A.	80 000,00	85 847,00
192 - + ou - values / cession immob	7 415,74	7 415,74	10226 - Taxe d'aménagement	3 400,15	13 010,67
<b>Sous total</b>		<b>423 088,94</b>	1323 - Département		
			165 - Dépôt et cautions		
111 - Travaux de voirie	320 000,00	258 143,51	1641 - Emprunt		
118 - Achat matériel	45 000,00	21 688,74	Subvention	120 340,00	109 224,30
146 - Dépôt communal	70 000,00	4 767,07	Cession d'immo	7 515,74	7 515,74
153 - Travaux Salle Airetik	96 179,01	51 004,54			
188 - Achat de terrain	800,00	0,00			
201 - Bâtiments camping	30 000,00	24 891,60			
202 - Club House	38 000,00	34 413,68			
203 - Mise en sécurité pèlerins	34 220,99	25 675,82			
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>420 584,96</b>	<b>SOUS TOTAL</b>		<b>470 197,56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>843 673,90</b>	021 Virem Section Fonct		478 860,00
			1068 Affectation		470 197,56
<b>EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>778 959,84 €</b>	
<b>DEFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>				<b>-373 476,34 €</b>	
<b>EXCEDENT GLOBAL :</b>				<b>405 483,50 €</b>	



<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - C.C.A.S.</b>						
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	Prévu 2015	Réalisé 2015		RECETTES	Prévu 2015	Réalisé 2015
011- Charges à caract. génér.	8 000,00	1 900,12		70 - Produits services domaine		
012 - Charges de personnel				73 - Impôts et taxes		
				73 - Impôts : rôles supplém.		
65 - Autres char. gest. cour	13 500,00	11 234,13		74 - Dotations - Subventions	9 313,89	0,00
66 - Charges financières				75 - Autres produits		
67 - Charges except.	1 500,00	0,00		76 - Produits financiers		
014 - Aténuation produits				77 - Produits exceptionnels	5 000,00	7 326,00
				6419 - Rembours. Rémunér.		
				79 - Transfert de charges		
<b>Sous total</b>	<b>23 000,00</b>	<b>13 134,25</b>		<b>Sous total</b>	<b>14 313,89</b>	<b>7 326,00</b>
				Excéd. Fonction. Année		-5 808,25
023 - Virem. à sect. Invest.				002 - Excédent reporté cumulé	8 686,11	8 686,11
022 - Dépenses imprévues						
				<b>TOTAL</b>	<b>23 000,00</b>	<b>16 012,11</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE :</b>					<b>2 877,86 €</b>	



#### **4°) – Vote du compte de gestion 2015**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion de la commune, de Chemins – Bideak, du C.C.A.S. et du Cimetière sont soumis au conseil municipal.

Ces documents sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### **5°) – Affectation des résultats**

##### **DU BUDGET DE LA COMMUNE :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	212 311,49 €
- un excédent reporté de :	566 648,35 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	778 959,84 €
- un déficit d'investissement de :	373 476,34 €
- un déficit des restes à réaliser de :	000 €
Soit un besoin de financement de :	373 476,34 €

DECIDE à la majorité de 12 voix « pour », 4 « contre » et 2 abstentions

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015, comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2015 : Excédent :	778 959,84 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	373 476,34 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	405 483,50 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	373 476,34 €

##### **DU BUDGET « CHEMINS – BIDEAK**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	262 205,04 €
- un excédent reporté de :	396 371,76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	658 576,80 €
- un excédent d'investissement de :	107 943,34 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	107 943,34 €

DECIDE à la majorité de 12 voix « pour », 4 « contre » et 2 abstentions

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2015 : Excédent :	658 576,80 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) déficit :	0,00 €

### **DU BUDGET DU C.C.A.S.**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	5 808,25 €
- un excédent reporté de :	8 686,11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 877,86 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

DECIDE à la majorité de 12 voix « pour », 4 « contre » et 2 abstentions

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2015 : EXCEDENT :	2 877,86 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT :	0,00 €

### **DU BUDGET DU CIMETIERE**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
- un excédent reporté de :	0,54 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0,54 €
- un excédent d'investissement de :	11 284,55 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	11 284,55 €

DECIDE à la majorité de 12 voix « pour », 4 « contre » et 2 abstentions

D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015, comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2015 : EXCEDENT :	0,54 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	0,00 €

### **6°) – Avenants aux marchés de travaux « Chemins – Bideak »**

Des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires sur le chantier de l'espace « Chemins – Bideak »

Ils font l'objet des avenants détaillés ci-après :

#### **MAITRISE D'ŒUVRE :**

Une étude des présentoirs pour la salle du couloir du temps a été demandée au maître d'œuvre :  
coût 3 000 €.

#### **LOT 5 : MENUISERIES BOIS :**

Plus-value de 4 549,00 € : Fourniture d'un bloc porte coupe-feu avec serrure de sûreté face aux escaliers d'accès aux combles, fourniture d'un module béquille pour barre anti panique sur porte existante, solivage bois et plafond arrière projection, menuiserie extérieure en double vitrage côté rue, 6 volets bois extérieurs.

Moins-value de 990,00 € : porte pleine un vantail à lames verticales en chêne

Plus-value de 3 136,00 € : fourniture et pose de tasseaux en bois exotique 60 x 80, fixés sur mur en pierre existant.

**LOT N° 7 : PLATRERIE**

Plus-value de 2 628,29 € : réalisation d'un doublage pour habillage fresque murale, plafond SAS sanitaire, cloison et plafond dans pièce RDC, chapelle, partie escalier.

**LOT N° 10 : ELECTRICITE**

Plus-value de 6 000,16 € à la demande d'Audiomaster :

- fourniture et pose de PC haut-parleur dans la salle de réunion, la salle audio-visuel, les gradins,
- fourniture et pose d'une ligne PC haut-parleur scène, de l'alimentation écran, d'un PC porteuse latérale, d'un PC sur passerelle, de gradateurs, d'un vidéo projecteur régie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

A la majorité de douze voix « pour », quatre voix « contre » et deux abstentions

APROUVE les avenants cités ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ces dossiers.

RECAPITULATION DES MARCHES AU 1er MARS 2016							
LOT	ENTREPRISES		MARCHE	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	TOTAL
1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	H.T.	339 963,64 €	41 197,15 €			381 160,79 €
	OYHAMBURU	T.T.C.	407 956,37 €	49 436,58 €			457 392,95 €
2	CHARPENTE COUVERTURE	H.T.	121 965,80 €	9 526,00 €			131 491,80 €
	HOURCADE	T.T.C.	146 358,96 €	11 431,20 €			157 790,16 €
3	SERRURERIE	H.T.	47 788,00 €	2 550,00 €			50 338,00 €
	ATOUT FER	T.T.C.	57 345,60 €	3 060,00 €			60 405,60 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	H.T.	15 445,00 €	-3 293,00 €			12 152,00 €
	LABASTERE 64	T.T.C.	18 534,00 €	-3 951,60 €			14 582,40 €
5	MENUISERIE BOIS	H.T.	80 631,00 €	590,00 €	6 695,00 €		87 916,00 €
	EYHERART	T.T.C.	96 757,20 €	708,00 €	8 034,00 €		105 499,20 €
6	PLAFONDS BOIS	H.T.	80 632,50 €	0,00 €			80 632,50 €
	HOURCADE	T.T.C.	96 759,00 €	0,00 €			96 759,00 €
7	PLATRERIE	H.T.	69 118,92 €	1 173,45 €	2 628,29 €		72 920,66 €
	MASSON	T.T.C.	82 942,70 €	1 408,14 €	3 153,95 €		87 504,79 €
8	PEINTURE	H.T.	64 993,36 €	0,00 €			64 993,36 €
	CLEDON ETCHART EYHERABIDE	T.T.C.	77 992,03 €	0,00 €			77 992,03 €
9	CHAUF CLIM VENTIL PLOMB.	H.T.	97 229,71 €	462,00 €			97 691,71 €
	GOYHEIX RIOJA LASSALLE	T.T.C.	116 675,65 €	554,40 €			117 230,05 €
10	ELECTRICITE	H.T.	142 406,03 €	20 790,20 €	6 000,16 €		169 196,39 €
	INEO AQUITAINE	T.T.C.	170 887,24 €	24 948,24 €	7 200,19 €		203 035,67 €
TOTAL		H.T.	1 060 173,96 €	72 995,80 €	15 323,45 €		1 148 493,21 €
		T.T.C.	1 272 208,75 €	87 594,96 €	18 388,14 €		1 378 191,85 €
					OPC option		
M.O.	MAITRISE D'ŒUVRE	H.T.	104 872,00 €	18 719,65 €	10 000,00 €	3 000,00 €	136 591,65 €
	GAUCHE MURU DUPACQ	T.T.C.	125 846,40 €	22 463,58 €	12 000,00 €	3 600,00 €	163 909,98 €

## **7°) - Signature de l'avenant au contrat territorial**

Par délibération du 29 novembre 2012, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013 – 2016. Des assouplissements ont été votés par le Département (délibération du 25 juin 2015) permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017.

Afin de mener à terme les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'entre eux, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Ces avenants permettront ainsi de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement.

Une nouvelle conférence territoriale s'est déroulée en présence de tous les acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord partagé sur un avenant au contrat.

En ce qui concerne le programme « Chemins – Bideak », un montant maximal de subvention de 410 000 euros est réservé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de quinze voix « pour » et trois voix « contre » autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## **8°) – Compte rendu de la réunion de la commission des travaux**

La commission des travaux s'est réunie le 11 février 2016 sur l'espace « Chemins Bideak » et a examiné la liste des travaux qui pourraient être inscrite au budget primitif 2016.

- En voirie : 36 083 € T.T.C. :

- Fleurissement : pour diminuer le nombre de jardinières, il a été étudié la possibilité de remplacer les jardinières sur barrières par des modules fleuris avec un mélange de vivaces et de fleurs. Pour rester dans le même budget, on pourrait poser quatre modules devant l'Eglise et le Monument aux Morts. Le montant du devis pour l'ensemble du fleurissement de la commune est de 6 727 € T.T.C.

- Remplacement de deux bornes incendie : place du Foirail et au coin du bar « Lafitte » : estimation 5000 € T.T.C.

- Remplacement du pont d'Abretondoa pour moitié avec la commune de Beyrie-sur-Joyeuse : coût : 5 376,00 € T.T.C.

- Peintures routières chemin d'Esquilamborde : 980,00 € T.T.C.

- Allée Bixta Eder : estimation de 8 000,00 € T.T.C.

- Réseau pluvial lotissement Hego Alde : 10 000,00 € T.T.C.

- En bâtiments communaux : 13 821,00 € T.T.C.

- Airetik : remplacement de portes : 1 792,00 € T.T.C.

- Mise en place arrêt d'urgence : 1 349,50 € T.T.C.

- Achat tapis de handball : 5 249,50 € T.T.C.

- Trinquet et cimetière (BERHO) 3 720,00 € T.T.C.

- Eglise vitrail : 1 710,00 € T.T.C.

## **9°) – Réunion de la Commission «Marché et Foire »**

La commission « foire » se réunit toutes les trois semaines pour l'instant en vue de la préparation de la foire qui aura lieu finalement le week-end du 28 et 29 mai.

Il a été décidé de garder les thématiques de 2015 c'est-à-dire : maison, intérieur, agricole, auto, artisan d'art, jardin, floralie.

Réunion du 5 janvier 2016 : la commission a travaillé sur la partie agricole qui doit être dopée. Chaque membre de la commission se charge de contacter des exposants pour cette partie.

Un représentant de l'U.C.A. était présent à cette réunion et il a été discuté du partenariat avec l'U.C.A. pour ce week-end : braderie, jeux, affichage dans les boutiques. Ce partenariat sera précisé après l'assemblée générale de l'Union Commerciale.

Réunion du 26 janvier 2016 : Etaient convoqués les éleveurs bovins présents l'année dernière et une représentante de la Chambre d'Agriculture. Le but de cette rencontre était d'avoir leur ressenti de l'année 2015 et établir avec eux les conditions de notre collaboration pour 2016.

A été évoquée avec eux la possibilité de rajouter d'autres espèces sur la partie arrière du marché. Les éleveurs nous ont transmis quelques contacts.

Réunion du 9 février 2016 : les premières inscriptions des exposants arrivent ainsi que les devis des prestataires.

L'animation de ces deux journées et la communication à mettre en place ont été les questions essentielles abordées.

Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2016 : la partie agricole s'étoffe avec de nouveaux éleveurs.

Au niveau des autres exposants de l'année dernière, le taux de remplissage est de 56 % en nombre et 76 % en chiffre d'affaires.

Le travail continue sur la recherche d'exposants, d'animations et sur la mise en place de la communication.

La prochaine réunion est prévue le 29 mars 2016 à 18 h 30.

## **10°) – Demandes de subvention**

La première épreuve du Championnat de France Enduro Moto 2016 aura lieu à Saint-Palais les 23 et 24 avril prochains.

Pour pouvoir réaliser cette animation de grande envergure qui nécessite un budget de 80000 euros, l'association Moto Club des 2 Gaves sollicite une subvention exceptionnelle de la commune.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 3 000 euros au Moto Club des 2 Gaves.

Monsieur le Directeur de l'école élémentaires Ikas Bidea sollicite une participation de la commune pour aider au financement des sorties scolaires :

- pour les élèves de l'école maternelle : Projet « école et cinéma », Spectacle sur Mozart, Visite du parc animalier à Hageaubin, Découverte du parc du Puy du Fou, intervention Aulame-Préhistoire, Spectacle compagnie de théâtre.

29 élèves de Saint-Palais sont concernés par ces sorties

- pour les élèves de l'école primaire : Spectacle théâtral sur le thème du harcèlement, spectacle musical sur Mozart, Goûter Noël, spectacle de théâtre à l'école, projet «école et cinéma », visite du parc animalier d'Hagetaubin, rencontres sportives USEP.

42 élèves de Saint-Palais sont concernés par ces sorties.

L'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une participation de 30 euros par élève de Saint-Palais, soit un total de 2 130 euros.

Madame la Directrice de l'école Etchecopar sollicite une participation de la commune pour aider au financement d'une classe verte au centre PEP d'Arette du 27 au 29 avril 2016.

11 élèves de Saint-Palais sont concernés par cette sortie.

L'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents d'attribuer une participation de 30 euros par élève de Saint-Palais, soit un total de 330 euros.

Madame la Directrice du Collège Manex Erdozaintzi Etxart sollicite une participation de la commune pour aider au financement de projets pédagogiques pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Quatre élèves de Saint-Palais sont concernés.

Un membre de l'assemblée fait observer que Saint-Palais n'a pas la chance d'avoir un collège en langue basque, et qu'afin de ne pas faire de discrimination, il serait logique que la commune participe.

A la majorité de six abstentions, 8 voix « contre la participation » et quatre voix « pour la participation, l'assemblée décide de ne pas attribuer de subvention.

Monsieur le Directeur du Lycée Bernat Etxepare sollicite une participation de la commune pour aider au financement de voyages scolaires.

Deux élèves de Saint-Palais sont concernés.

A la majorité de 16 voix « contre la participation » et deux voix « pour la participation », l'assemblée décide de ne pas attribuer de subvention.

La fête annuelle des Ikastolas fédérées à Séaska : Herri Urrats aura lieu le 8 mai 2016.

Organisée par les parents des enfants scolarisés dans les Ikastolas, elle a pour objectif de promouvoir la langue basque et grâce aux bénéficiaires de la journée d'alléger les charges de construction et d'entretien des établissements.

La recette de cette année est affectée au projet d'ouverture du lycée professionnel.

Une aide de la commune est sollicitée pour finaliser le budget de cette animation.

Le conseil municipal, à la majorité de 9 voix « contre, 7 abstentions et deux voix « pour » décide de ne pas participer.

## **11°) – Validation du plan de formation**

La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Soule – Navarre du département.

Ce projet permet notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Les recensements effectués par les collectivités concernées ont fait émerger 67 demandes dont 16 permettent la mise en œuvre de 18 journées de formation mutualisées et territorialisées réparties sur trois ans.

Les deux axes prioritaires retenus portent sur le renforcement de l'hygiène et la sécurité au travail et le renforcement de la compétence métier.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents, adopte le plan de formation mutualisé.

## **12°) – Création de deux emplois saisonniers**

Afin de permettre le fonctionnement de l'espace « Chemins-Bideak », il convient de procéder au recrutement d'agents d'accueil.

Dans l'immédiat, et afin d'évaluer au mieux les besoins en emplois permanents, il est proposé la création de deux emplois saisonniers à temps complet :

- l'un d'une durée de six mois pour la période du 18 avril 2016 au 17 octobre 2016,
- l'autre d'une durée de quatre mois pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 30 septembre 2016.

L'emploi sera doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 340 de la fonction publique territoriale.

L'assemblée, à la majorité de 14 voix « pour » et quatre voix « contre » décide de créer ces deux emplois saisonniers.

## **13°) – Questions diverses**

### **Régularisation de l'appartenance des espaces sis à l'arrière des habitations et donnant vers la piscine**

Rappel de la situation au vu des différents actes obtenus auprès des notaires et du bureau des hypothèques :

Ces immeubles à l'origine appartenaient tous à M.O.P. Durant le 20<sup>ème</sup> siècle de nombreuses transactions sont intervenues pour finalement aboutir à la situation présente :

- L'immeuble Zubialde (copropriété de trois membres) possède toujours à ce jour une servitude de passage sur un espace délimité par les héberges des immeubles adjacents et par le mur de clôture jouxtant le parking de la piscine ; le tout jusqu'à rejoindre la voie menant vers les terrains de sports de la ville. Servitude conventionnelle non éteinte.

- Les familles F. et L. sont propriétaires d'une bande de terrain de 2 mètres de large en moyenne au Nord de leur immeuble. Au-delà, jusqu'au mur de clôture évoqué plus haut, le terrain ne leur appartient pas (selon titres) et de surcroît, cette bande est grevée d'une servitude de passage pour l'immeuble Zubialde.

- La SCI E. ne possède pas (selon titre) le jardinet à l'arrière jusqu'au mur de clôture. Cette bande est également concernée par la servitude évoquée plus haut.

- Les propriétés P. et M. comprennent les immeubles mais également l'assiette du chemin à l'arrière. Toutefois la servitude continue de s'exercer sur ces espaces également.

Les différents propriétaires souhaitent ardemment clore cet imbroglio. Deux obstacles doivent être levés : abandon de la servitude de passage et régularisation foncière avec le propriétaire actuel de cet espace qui est la commune de Saint-Palais.

Lors de la réunion du 10 décembre 2015 en présence du géomètre Michel ARRAYET, les trois propriétaires de l'immeuble Zubialde ont renoncé à cette servitude. Cependant, M.L. souhaite que lui soit concédé un droit de passage pour l'accès à une cuve de fioul en traversant les fonds F. et L.. Accord des parties concernées.

Pour la régularisation foncière, la commune de Saint-Palais, a par décision du 9 mai 2012, émis un accord de principe pour la cession pour l'euro symbolique de l'assiette des cours à chaque riverain, charge à ces derniers de payer les frais d'acte et de géomètre.

Après discussion, Maître Claire CAZAUX consent à réaliser un acte unilatéral comprenant :

- l'abandon de la servitude,
- la régularisation de propriété avec la commune,
- la création d'une nouvelle servitude sur les propriétés F. et L. au bénéfice de la copropriété Zubialde,
- la création d'une servitude d'accès piétons et deux roues sur la propriété M. L.C. au bénéfice de la propriété P.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à la régularisation de l'appartenance de ces espaces.

### **Perte d'un demi-poste de français à l'école publique Ikas Bidea**

L'Inspection Académique a informé de la suppression d'un demi-poste de français à l'école maternelle publique.

Cette suppression est justifiée par la baisse des effectifs : perte d'environ 20 élèves en trois ans.

Charles MASSONDO demande l'obtention d'un espace d'expression sur les prochains numéros du bulletin municipal.

Stéphane IROLA confirme également cette demande et exprime son souhait de participer à sa rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.